



Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 31 juillet 2017 de 11 h 10 à 11 h 20.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M. Steve Morel, directeur général intérim
M. Sylvain Nepton, greffier intérim

SONT ABSENTS : M. Stacy Bossum, conseiller (vacances)
M. Patrick Courtois, conseiller (vacances)
M^{me} Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
3.1 Développement PEK
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Moar assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3. COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

3.1 DÉVELOPPEMENT PEK

RÉSOLUTION N° 6789

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que les projets de développement énergétique peuvent être une source intéressante de revenus pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, sa collectivité ainsi que les générations actuelles et à venir;

CONSIDÉRANT que les projets de développement énergétique sont des projets liés à une ressource renouvelable qui s'inscrivent dans une approche de développement durable;

CONSIDÉRANT que la société en commandite Groupe PEK s.e.c., crée le 12 août 2014, a le mandat de mettre sur pied et développer une filière énergie à cet égard;

CONSIDÉRANT que le concept d'énergie communautaire et de partenariat entre autochtones et non autochtones des minicentrales de Val-Jalbert et de la 11^e chute de Mistassini sont souvent cités comme exemples de réussite;

CONSIDÉRANT que Groupe PEK s.e.c. explore les possibilités de développement énergétique un peu partout au Québec sur la base du concept d'énergie communautaire et que ce concept nécessite sur le plan légal un organisme à but non lucratif afin de permettre l'implication et l'utilisation de l'expertise développée par Mashteuiatsh dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que Groupe PEK s.e.c. a initié, dans ce but, la création d'un organisme à but non lucratif Développement PEK inc.;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de Développement PEK inc. prévoient que l'assemblée générale des membres de la corporation soit constituée par les élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

IL EST RÉSOLU d'approuver la participation des élus à titre de membres

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

de la corporation Développement PEK inc., et de les autoriser à signer tous les documents d'adhésion en conformité avec les règlements généraux de ladite corporation.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 20, proposée par M. Jonathan Germain appuyée de M^{me} Élisabeth Launière et adoptée à l'unanimité.

Le greffier intérim,



Sylvain Nepton